

L'an deux mille dix-huit, le 03 janvier à 19 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué le 27 décembre 2017, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry Pigeon ; Maire

Présents : Thierry PIGEON, Henri MOUTON, Annick DELEPINE, Joseph JEULAND, BERTINET Jean-Pierre, GOBIN Elodie, Sylvie BARON, Christophe COUVERT, Michel RENOU, Evelyne MOREAU, Valérie GAUDION, Gérard GERAUX, Marie-Noël RENAULT, Daniel DAYOT, Christophe OGIER,

Absents excusés : Sandrine CLEMENT, Sébastien PETTIER, Patricia PIERRE
Sylvie BARON est désignée secrétaire de séance

Pôle médical : validation des plans

Monsieur Mouton fait un point sur le dossier du pôle médical.

En effet depuis plus d'un an le conseil travail sur ce dossier. Madame GESLAND qui a la maîtrise d'œuvre de ce dossier a rencontré les médicaux et paramédicaux de la commune afin d'établir un plan. Ce plan a été présenté au groupe de travail et aux médicaux et paramédicaux le 21 décembre 2017.

Quelques remarques ont été faites :

Changement de certaines huisseries, réaménagement de l'intérieur de certains cabinets.

Diminution de la surface de certains cabinets et suppression de certaines réserves.

Lors de cette réunion, les kinésithérapeutes nous ont informés que le loyer demandé (pour l'instant 11€/m²) était trop élevé et qu'elles ne souhaitaient plus intégrer le bâtiment.

Monsieur MOUTON informe les membres du conseil que les autres médicaux et paramédicaux (médecins, orthophonistes, psychologue, dentistes, infirmières) souhaitent intégrer la structure.

Mme Gesland a donc revu ses plans en prenant en compte les remarques faites ci-dessus.

Le conseil est donc informé, ce 03 janvier 2018, de l'état actuel du dossier.

Les membres du conseil doivent donc :

- valider les nouveaux plans
- valider la grille de répartition des surfaces
- valider le fait que les kinésithérapeutes ne souhaitent plus intégrer le local et donc supprimer sur le plan les salles initialement prévues à cet effet
- entériner les engagements des différents corps de métier.
- valider le prix maximum du loyer à 10.50€/m²

Les membres du conseil à l'unanimité :

- Valident les plans du cabinet GESLAND et l'autorise à poursuivre le dossier et préparer l'Avant Projet Définitif
- Prennent en compte que les kinésithérapeutes ne veulent pas intégrer le bâtiment et suppriment les salles prévues à cet effet
- Prennent en compte l'es engagements des différents médicaux et paramédicaux.
- fixent le loyer à 10.50€/m² maximum
- valident la grille de répartition annexée à la délibération.